

Moyen- Orient

Arabie saoudite

Bahreïn

Égypte

Émirats arabes unis

Iraq

Israël

Jordanie

Koweït

Liban

Oman

Qatar

République arabe syrienne

Yémen

Le HCR est confronté à plusieurs défis complexes au Moyen-Orient, où de nombreux pays n'ont pas adhéré aux instruments internationaux sur les réfugiés et ne se sont pas dotés de lois ni de procédures nationales en matière d'asile. Les États de la région se sont montrés néanmoins très hospitaliers vis-à-vis des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR ; cependant, du fait de l'absence de cadres juridiques, il est nécessaire d'adopter des approches spécifiques pour s'occuper des demandeurs d'asile et des migrants. En conséquence, les personnes qui ont besoin de protection internationale ne sont pas toujours identifiées ou ne se voient pas toujours offrir un accès à la protection.

Au Moyen-Orient, la protection internationale est principalement offerte par le HCR, la participation des gouvernements étant limitée. Cette tâche est rendue plus complexe par la situation d'exil prolongée des réfugiés palestiniens, par la prédominance des préoccupations relatives à la sécurité des territoires nationaux et par le nombre croissant de mouvements migratoires mixtes.

La situation humanitaire des réfugiés et des déplacés internes irakiens est particulièrement inquiétante. La présence de centaines de milliers de réfugiés irakiens – qui s'ajoutent à un nombre non négligeable de réfugiés palestiniens – fait peser une lourde charge sur l'économie de la République arabe syrienne et de la Jordanie, qui sont aux prises avec les effets de la crise économique mondiale. Le soutien généreux de la communauté internationale a permis d'alléger quelque peu ce fardeau ; cependant, si l'on veut préserver l'espace d'asile pour les Irakiens et les autres réfugiés dans la région, il sera indispensable de maintenir cet appui.

Si la situation qui règne en Iraq ne se prête pas à l'organisation d'une opération de rapatriement librement consenti, nombre de réfugiés font le choix de rentrer seuls. Le HCR vient en aide à ces rapatriés dans le cadre de son projet de gestion des cas individuels. La dégradation des conditions de vie des Irakiens réfugiés dans des États avoisinants (essentiellement due à la diminution de leurs économies personnelles) et des améliorations dans la situation sécuritaire en Iraq devraient encourager le rapatriement librement consenti en 2010.

Au Yémen, le Haut Commissariat s'occupe de plus de 154 000 réfugiés, somaliens pour la plupart, ainsi que de dizaines de milliers de déplacés internes. L'environnement opérationnel devient de plus en plus difficile, les conditions de sécurité très précaires entravant l'accès aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR dans certaines régions. La situation s'est aggravée récemment, lorsque le conflit interne qui trouble la province septentrionale de Sa'ada s'est intensifié, entraînant des déplacements de population croissants.

Le Gouvernement yéménite a conservé une politique d'ouverture vis-à-vis des Somaliens, en les reconnaissant d'emblée (*prima facie*) comme des réfugiés. Cependant, le nombre de demandeurs d'asile et de migrants qui arrivent dans le pays au sein de groupes mixtes après avoir traversé le golfe d'Aden augmente, et il sera difficile de continuer à prodiguer cette hospitalité sans aide supplémentaire de la communauté internationale.

En Égypte, l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile originaires du Soudan, d'Érythrée et d'autres pays d'Afrique sub-saharienne qui tentent de franchir la frontière pour entrer illégalement en Israël a eu un effet préjudiciable sur le climat de protection. Bon nombre de demandeurs d'asile auraient été placés en détention ou refoulés. Le HCR n'a qu'un accès limité aux Érythréens détenus.

Des milliers de déplacés internes irakiens vivent dans des zones d'installation au nord de Bagdad.



Stratégie

Les évaluations des besoins globaux réalisées au Moyen-Orient ont fait apparaître d'importantes lacunes tant dans la protection que dans l'assistance apportées aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR. Parmi ces insuffisances, citons l'absence de cadres juridiques, comme des législations et des procédures nationales, pour traiter les questions de réfugiés et d'asile et la non-satisfaction de besoins essentiels. La stratégie suivie par le Haut Commissariat pour remédier à ces lacunes vise en premier lieu à élargir l'espace d'asile par le dialogue et par des interventions dans des situations précises. Elle consiste également à veiller à la prise en charge des besoins humanitaires essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR, même si ces personnes sont encouragées à tirer parti des possibilités d'autosuffisance.

Pour combler les lacunes de la protection, notamment en ce qui concerne l'apatridie, l'Organisation mènera des campagnes de sensibilisation et exécutera des projets de renforcement des institutions et des capacités. Tout en recherchant des solutions durables pour les réfugiés, elle mobilisera un appui international en faveur des principaux pays d'accueil, en particulier la République arabe syrienne, la Jordanie et le Yémen. Le HCR contribuera au renforcement des capacités des gouvernements, des institutions de la société civile et des organisations régionales afin de les doter des moyens de traiter la problématique de l'asile. Le Haut Commissariat entend également forger des partenariats avec les États du Golfe afin de rallier leur appui politique, opérationnel et financier. Enfin, il s'attaquera au problème de l'apatridie au travers d'activités de plaidoyer et de formation et de discussions avec les gouvernements.

Contraintes

L'absence de cadres juridiques régionaux et nationaux, ainsi que de politiques globales pour traiter les déplacements de population, est une contrainte majeure dans la région. En outre, les politiques et les pratiques relatives à l'asile sont dominées par les préoccupations des États pour la sécurité de leur territoire. L'intensification des activités extrémistes, la violence qui ne connaît pas de trêve en Iraq et la question palestinienne, sans solution depuis si longtemps, sont autant de problèmes qui entravent la protection des réfugiés et l'action humanitaire au Moyen-Orient.

Opérations

Les opérations du HCR en **Égypte**, en **Iraq**, en **Jordanie**, au **Liban** et en **République arabe syrienne** sont présentées de manière plus détaillée dans des chapitres séparés.

En Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, en plus des activités liées à l'opération au profit des Iraquiens, le HCR s'occupe de plusieurs milliers de réfugiés d'autres nationalités. Beaucoup sont originaires de la République islamique d'Iran, de Somalie, du Soudan et de Turquie. Dans le cadre de son action, l'Organisation offre une aide humanitaire de base aux familles réfugiées les plus vulnérables et assure l'enregistrement, ainsi que la détermination du statut de réfugié. Elle recherche également des solutions durables, y compris sous forme de réinstallation, pour les réfugiés originaires de ces pays. Au Liban, le HCR dispose d'un centre d'appui régional pour l'enregistrement, la détermination du statut et la réinstallation.

En Israël, le Haut Commissariat aide les autorités à enregistrer plusieurs milliers de demandeurs d'asile, originaires pour la plupart d'Érythrée, du Soudan et d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, et à déterminer leur statut. Le HCR entend également contribuer à la mise en place et à l'application de procédures et de lois relatives à l'asile afin d'améliorer la protection.

Les opérations du HCR en Arabie saoudite, à Bahreïn, dans les Émirats arabes unis, au Koweït, à Oman et au Qatar sont gérées par le bureau régional de Riyad. La sensibilisation de l'opinion publique, la collecte de fonds, la détermination du statut de réfugié et la recherche de solutions durables – essentiellement sous forme de réinstallation – sont les principales composantes du programme mené dans la région du Golfe. Une augmentation des contributions financières de certains pays du Golfe aux programmes du HCR a été observée en 2009. Le bureau augmentera ses efforts de collecte de fonds en 2010. Le HCR entend également intensifier son action afin de réduire l'apatridie, en intervenant pour que les apatrides soient pleinement intégrés aux sociétés des pays où ils résident habituellement. Par des activités renforcées de formation au droit des réfugiés, le Haut Commissariat continuera à promouvoir l'adhésion aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et l'adoption de législations nationales sur l'asile conformes aux normes internationales.

Les partenariats avec des gouvernements, des organisations internationales telles que le Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et la Ligue des États arabes (LEA), et des institutions de la société civile, seront renforcés

afin de promouvoir la protection des réfugiés et des apatrides dans le monde arabe. En juin 2009, le HCR et l'OCI ont conjointement publié un livre sur le droit d'asile dans la charia islamique et dans le droit international des réfugiés, qui sera utilisé à des fins de sensibilisation. Le livre attire l'attention sur les traditions et coutumes, profondément ancrées dans le monde arabe, qui ont servi de fondement solide à la protection des plus démunis, et souligne que la charia adhère à un certain nombre de principes humanitaires qui sont au cœur de la protection internationale des réfugiés.

En 2010, le HCR et la LEA organiseront conjointement une série de séances de formation au droit des réfugiés pour des parlementaires arabes. Le Haut Commissariat coopèrera également avec la LEA pour financer une étude globale sur la situation des réfugiés dans le monde arabe.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR au Moyen-Orient ont sensiblement augmenté ces dernières années, essentiellement du fait du déplacement de populations iraqiennes. Le Budget a également augmenté en Israël et au Yémen, en raison du nombre croissant de demandeurs d'asile assistés dans ces pays.

En 2010, le total des besoins financiers pour la région s'élève à plus de 558 millions de dollars E.-U. Ce montant tient compte des coûts de prise en charge des besoins mis en évidence par des évaluations globales.

Situation iraquienne

Le sort des Iraquiens déplacés continue d'inquiéter vivement le HCR et les pays de la région. Si la sécurité s'est progressivement améliorée en Iraq, les situations politiques et sécuritaires demeurent instables dans la région. Des problèmes de sécurité risquent de limiter la mobilité du Haut Commissariat, en particulier à l'intérieur de l'Iraq. Plus que jamais, des efforts internationaux sont nécessaires pour favoriser la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé en Iraq. Les personnes qui relèvent de la compétence du HCR – soit quelque 1,4 million de personnes en Iraq – ont toutes besoin d'une aide immédiate pour réaliser leurs droits fondamentaux.

L'Iraq et les pays limitrophes – la République arabe syrienne, la Jordanie et le Liban – ne sont pas signataires des principaux traités internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides. En 2009, le HCR a publié de nouveaux principes directeurs sur l'admissibilité indiquant que les Iraquiens originaires de cinq gouvernorats du centre du pays devaient être reconnus d'emblée (prima facie) comme des réfugiés. Les conditions de protection demeurent précaires dans la région même si les pays avoisinants ont fait preuve d'une grande hospitalité vis-à-vis des déplacés iraqiens. À la fin de l'année 2009, quelque 250 000 réfugiés iraqiens enregistrés étaient dispersés dans des zones urbaines des pays limitrophes. Ces réfugiés ont besoin d'une assistance de base car la plupart d'entre eux n'ont pas le droit de travailler.

Les mouvements de population entre l'Iraq et les pays limitrophes se sont stabilisés. On n'observe aucun déplacement de grande ampleur et le nombre de personnes qui s'adressent au

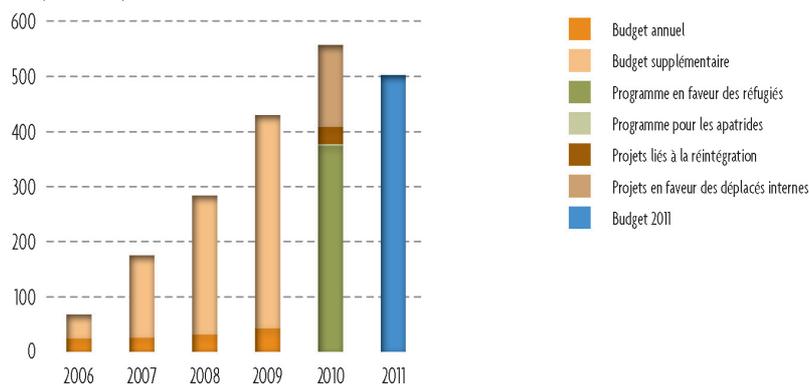
HCR pour obtenir une aide au rapatriement est faible. Si certains Iraquiens décident de regagner leur pays par leurs propres moyens, la majorité de leurs compatriotes n'ont manifestement pas l'intention de rentrer dans un avenir proche. Dans ce contexte et puisque les conditions en Iraq ne sont pas encore jugées propices à un rapatriement dans la sécurité et dans la dignité, en 2010, l'attention du HCR demeurera centrée sur la phase intermédiaire entre la demande d'asile et le retour.

La stratégie du HCR en faveur des déplacés iraqiens comprend deux volets : elle vise d'une part à garantir le maintien ou l'amélioration de l'espace d'asile dont bénéficient les Iraquiens dans les pays limitrophes, et d'autre part à favoriser des conditions propices aux rapatriements en Iraq. Dans les pays limitrophes, l'Organisation met l'accent sur les interventions et le plaidoyer afin d'améliorer l'environnement de protection, tout en apportant une aide ciblée aux réfugiés iraqiens les plus vulnérables. Elle encourage également la réinstallation en tant que solution durable et offre une aide individuelle aux Iraquiens qui souhaitent regagner leur pays. En Iraq, le Haut Commissariat s'efforce d'encourager la création de conditions propices à un retour pérenne et d'apporter une protection et une aide essentielle, tout en recherchant des solutions durables pour les réfugiés.

Le HCR travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions onusiennes et les ONG nationales et internationales. En 2010, il consolidera encore sa coopération stratégique en dirigeant un Plan commun d'action humanitaire dans la région et en appelant à prendre en compte la problématique des réfugiés et du déplacement dans les processus des bilans communs de pays et des PNUAD.

Budget pour le Moyen-Orient en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour le Moyen-Orient (dollars E.-U.)

PAYS	BUDGET 2009 RÉVISÉ ¹	2010				TOTAL	2011
		PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4		
Arabie saoudite	2 743 392	2 675 048	511 327	0	0	3 186 375	3 186 400
Égypte	10 528 259	13 778 847	295 041	0	0	14 073 888	14 083 900
Émirats arabes unis ²	817 907	1 654 253	98 149	0	0	1 752 402	1 752 400
Iraq ³	167 815 492	87 704 282	1 033 161	31 088 775	144 459 007	264 285 225	265 251 200
Israël	2 356 531	3 067 763	0	0	0	3 067 763	3 067 800
Jordanie	47 053 784	63 459 834	0	0	0	63 459 834	64 456 000
Liban	9 790 296	13 433 142	232 382	0	0	13 665 524	11 957 700
République arabe syrienne	129 839 745	166 203 239	552 969	0	0	166 756 208	110 909 200
Yémen	41 020 854	22 813 582	0	0	5 365 031	28 178 613	28 325 400
Activités régionales	18 365 886	0	0	0	0	0	0
TOTAL	430 332 146	374 759 990	2 723 029	31 088 775	149 824 038	558 425 832	502 990 000

¹ Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 387 114 174 dollars E.-U.

² N'inclut pas les services d'appui à Dubaï de la Division, nouvellement créée, des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement dans le cadre des Programmes globaux.

³ Inclut les activités régionales en 2010 et 2011.